LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026

Voeu relatif à une stratégie parisienne de sortie du logement de la spéculation immobilière

rattaché à la délibération 2026 DLH 70

Voeu déposé par Sabrina Nouri, Emile Meunier, Sophia Chikirou, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que le logement est un droit fondamental et ne peut être abandonné aux seules logiques du marché immobilier ;

Considérant que Paris connaît une crise durable du logement, marquée par des loyers excessifs, une forte demande de logement social, la multiplication des situations de mal-logement et le départ contraint de nombreuses familles populaires ;

Considérant que la délibération 2026 DLH 70 porte sur les aides publiques à la production de logements sociaux et à l'amélioration de l'habitat privé ;

Considérant que les crédits 2025 délégués par l'État au logement social ont été intégralement engagés par la Ville de Paris, démontrant que les besoins dépassent les moyens actuellement accordés ;

Considérant que les objectifs 2026 fixent la production de 3 633 logements sociaux, dont 1 271 PLAI, 1 272 PLUS et 1 090 PLS ;

Considérant que la crise sociale du logement impose de renforcer prioritairement la production de logements très sociaux, notamment les PLAI, afin de répondre aux besoins des ménages les plus modestes ;

Considérant que les aides publiques à la rénovation énergétique et environnementale du parc privé ne doivent pas contribuer à accroître la valeur patrimoniale des biens sans contreparties sociales pour les habitantes et habitants ;

Considérant que l'argent public doit prioritairement servir à maintenir les ménages dans leur logement, à réduire les charges, à lutter contre les passoires thermiques, l'habitat indigne et la précarité énergétique ;

Considérant que la vacance immobilière, notamment la vacance de bureaux, constitue un scandale social dans une ville où tant de personnes sont privées d'un logement digne ;

Considérant que la Ville de Paris doit amplifier sa stratégie de maîtrise publique du foncier, de préemption, de transformation des bureaux vacants en logements et de lutte contre la spéculation immobilière ;

Sur proposition de Sabrina Nouri, Emile Meunier, Sophia Chikirou, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- interpelle l'État afin d'obtenir une augmentation significative des crédits délégués au logement social, avec une priorité donnée aux PLAI et aux logements familiaux ;
- défende, dans le cadre de ses échanges avec l'État, une réorientation des objectifs de production afin de réduire la part du PLS au profit du PLAI et du PLUS ;
- associe, chaque fois que cela est juridiquement possible, les aides publiques à la rénovation énergétique du parc privé à des contreparties sociales visant à garantir le maintien des occupants, la maîtrise des loyers et la baisse effective des charges ;
- présente une stratégie renforcée de transformation des bureaux vacants en logements sociaux, logements étudiants, pensions de famille et hébergements d'urgence ;
- renforce l'usage de la préemption publique, notamment dans les secteurs déficitaires en logement social, afin de lutter contre la spéculation immobilière et de développer le parc public de logements ;
- présente un bilan annuel au Conseil de Paris sur l'usage des aides publiques au logement et à la rénovation, précisant leur impact sur la production de logements sociaux, la baisse des charges, la lutte contre l'habitat indigne, la transformation de bureaux vacants et le maintien des ménages dans leur logement.